



EXTRAITS DU RAPPORT

du général de division (2S) Gilles MIRAMON,
président du jury du concours OG SD 2020

Placées sous la présidence du général de division (2S) Gilles MIRAMON, les épreuves du concours OG SD se sont déroulées conformément aux textes cités en référence.

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) ont eu lieu le 15 janvier 2020 dans un centre unique à l'espace Les Esselières à Villejuif et dans les COMGEND outre-mer.

L'épreuve orale d'admission s'est tenue à Maisons-Alfort du 02 au 16 juin 2020.

33 places étaient réservées à ce recrutement.

I. APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Données chiffrées

228 candidats ont déposé un dossier de candidature (138 en 2019) et 222 ont été autorisés à concourir.

Conformément aux dispositions de l'annexe II de l'arrêté visé en deuxième référence, les épreuves d'admissibilité comprenaient une épreuve écrite commune de culture générale (durée 4 heures – coefficient 25 – note éliminatoire en dessous de 5/20) et une épreuve écrite à option : synthèse de dossier, cas concret professionnel ou mathématiques (durée 3 heures – coefficient 15 – note éliminatoire en dessous de 5/20).

217 candidats étaient présents aux épreuves, et **88 ont été déclarés admissibles**.

Épreuves	effectif	Note la plus basse	Note la plus élevée	Moyenne de l'épreuve
Culture générale	217	0,5	17,13	10,01 (10,67 en 2019)
Synthèse de dossier	85	0,13	17,75	10,20 (8,55 en 2019)
Cas concret professionnel	125	4,38	14,88	9,61 (9,97 en 2019)
Mathématiques	7	4	17	9,82 (8,88 en 2019)

La moyenne générale s'établit à **9,89/20** (9,52 en 2019).

Pour l'épreuve orale d'admission, **98 des 101 candidats admissibles se sont présentés**.

Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu **33** candidats sur liste principale et **8** sur liste complémentaire. Si l'on considère l'appel de deux candidats de la liste complémentaire, la sélectivité de ce recrutement est de **35 pour 217 , soit 1 pour 6,2**.

22 – Épreuves écrites d'admissibilité

221 – Épreuve de culture générale

Il s'agit de rédiger, avec ou sans documentation, un devoir sur une question d'intérêt général ou d'actualité. Cette épreuve a pour but d'apprécier les connaissances générales, les idées personnelles et les qualités de style des candidats ainsi que leurs capacités d'analyse et de méthode.

Le sujet était :

« Héros et héroïsme : comment les définir aujourd'hui ? »

Le barème adopté, très détaillé en de nombreuses rubriques, était assez favorable et récompensait un niveau assez élémentaire de structuration des devoirs.

Remarques sur la forme :

Les copies sont très majoritairement soignées, en dehors de quelques cas de surcharges et raturages. L'écriture est le plus souvent lisible, même si le stress de l'épreuve peut expliquer des passages au déchiffrement parfois laborieux.

Les candidats font, en revanche, beaucoup de fautes d'orthographe. Certaines copies en sont même truffées, ce qui n'est pas admissible pour un concours de ce niveau. Les candidats les plus en difficulté cumulent d'ailleurs fautes d'orthographe, de syntaxe et de grammaire. Le sens de certains mots est mal connu, ce qui induit des erreurs grossières ou des contresens.

Le style fluide et élégant est assez rare ; certaines copies comprennent des phrases alambiquées, mal construites et trop longues, ou insipides (*de tous temps, dans la vie de tous les jours...*). La ponctuation comme les majuscules sont souvent manquantes, voire absentes. Le sens logique y fait défaut. Le style télégraphique est parfois utilisé, ainsi que des acronymes non explicités, et il est parfois recouru à de formulations propres à la gendarmerie, issues notamment de la rédaction de procès-verbaux. Les anglicismes sont nombreux et des noms propres retranscrits avec des erreurs (ainsi le nom du colonel Beltrame).

D'une manière générale, les candidats ont fait l'effort de structurer leur composition, ils n'ont pas eu de difficulté quant à la structure basique du devoir (introduction, développement et conclusion). L'introduction recèle le plus souvent une problématique et une annonce de plan, mais situe mal le sujet. Le développement s'appuie sur une idée maîtresse par partie, et des synthèses partielles pour chaque sous-partie. Enfin, la conclusion est présente dans tous les devoirs, mais l'ouverture n'est que très rarement judicieuse.

En revanche, peu ont réalisé des transitions ou des conclusions partielles, et le choix de l'ordonnancement du devoir a été réellement problématique pour certains candidats. L'organisation du devoir souffre fréquemment de la pauvreté de la réflexion, la problématique adoptée ayant peine à être déclinée ; de nombreuses copies développent une problématique très légère, ou n'y parviennent pas.

Les idées secondaires ou les ouvertures opportunes sur d'autres perspectives font le plus souvent défaut. Tout cela nuit au caractère démonstratif du travail.

En général, les copies sont assez aérées, mais tous les candidats n'ont pas adopté la présentation de la dissertation avec renvois à la ligne, chapeaux introductifs et phrases de transition.

Enfin, quelques candidats ont des tics d'écritures (titres d'ouvrage soulignés, astérisques) et il conviendrait de rappeler encore les contraintes de l'anonymat sur l'emploi de signes distinctifs.

Remarques sur le fond :

Dans la majorité des cas, le sujet n'a pas été traité intégralement, ou seulement de manière trop superficielle. Nombre de candidats restent sur une vision étroite et ne cherchent pas à élever le thème. Très peu de candidats ont indiqué quelle était leur situation dans le temps ; où commence « aujourd'hui » ? Fin de la seconde guerre mondiale ? Années 1980 ? Années 2000 ?

Le défaut d'encadrement du thème a produit de nombreux hors-sujet.

Le manque de fond, comme d'analyse, chez certains candidats conduit à des copies « catalogue », où le correcteur doit chercher lui-même la substantifique moelle. Les arguments sont souvent faibles et relèvent des lieux communs.

Les principaux travers rencontrés sont un manque d'analyse, d'idée maîtresse originale et pertinente. Une analyse documentée et étayée, conduisant à une thèse structurée et intelligente, n'est rencontrée que dans un tiers des copies environ.

Des candidats ne font pas réellement la distinction entre ce qu'est un héros et l'héroïsme. De même, certains confondent la notion d'héroïsme avec celles de notoriété (le simple fait d'être connu ferait de vous un héros), de civisme (« *laisser sa place à une femme enceinte* », « *aider un malvoyant à traverser la rue* »), ou encore de charité (bénévolat).

Heureusement, de très bonnes copies sortent du lot, soutenues une culture plus étendue (histoire, littérature, peinture, philosophie) qui permet de dépasser les seuls exemples communs de l'actualité (colonel Beltrame, Greta Thunberg, Mamadou Gassama).

222 – Épreuve à option

a – Synthèse de dossier : 85 candidats (soit 39,17 % des candidats)

Cette épreuve consiste en la rédaction en 600 mots (+ 10 %) d'une synthèse objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion). Le sujet était :

« Internet : chance ou menace pour la démocratie ? »

Le dossier se composait de 9 documents représentant 30 pages.

Les notes vont de 0,13 à 17,75/20 et la moyenne générale est de **10,20/20** (8,55/20 en 2019). Onze candidats ont obtenu une note éliminatoire (12 en 2019), chaque fois en raison du dépassement du nombre de mots autorisés .

Remarques sur la forme :

L'écriture est globalement soignée et lisible. La présentation de la copie n'appelle pas de remarques défavorables, le correcteur cerne rapidement les éléments du devoir. Les contraintes de temps et de volume ont été correctement gérées par la plupart des candidats.

En revanche, l'approche du sujet n'est pas maîtrisée, les candidats ne savent pas identifier une problématique. Le niveau en orthographe est catastrophique, notamment en ce qui concerne le pluriel, les accents, les majuscules, l'accord de l'auxiliaire avoir (jusqu'à 50 fautes dans une copie). La même lacune se manifeste pour ce qui est de la syntaxe.

Cette lacune dans l'usage de la langue française est également prégnante en termes de syntaxe. Les candidats ont tendance à écrire comme ils doivent s'exprimer à l'oral au quotidien. Les conclusions partielles et transitions ne sont pas systématiquement réalisées. Pour les conclusions, les candidats ne parviennent pas, pour une majorité, à proposer une ouverture cohérente. Malgré les rappels, trop de copies sont encore difficiles à lire.

Remarques sur le fond :

Le sujet comportait une documentation dense mais le thème posait une question précise permettant une exploitation rapide. La méthode est globalement assimilée mais les idées sont exprimées souvent maladroitement ou succinctement. Parfois, les candidats se livrent à une sorte d'inventaire qui juxtapose des résumés. Peu de candidats se sont efforcés à traiter l'ensemble des documents dont ils disposaient. Un candidat a plutôt réalisé une dissertation en s'appuyant sur les exemples de la documentation. Certains candidats (moins de 5) agrémentent leur synthèse d'analyses personnelles ou d'exemples non cités dans la documentation. Plusieurs candidats semblent ne pas avoir compris le fond des documents d'appui et les interprètent à leur façon (notamment la pièce n°5). Alors que le sujet posait clairement une interrogation, très peu de candidats y ont répondu.

Globalement, les devoirs sont assez superficiels. Le niveau général est décevant. L'analyse du dossier est incomplète. La problématique est rarement bien formulée. Un effort de structuration est relevé, toutefois les démonstrations (ou le fil directeur) manquent d'efficacité et l'assemblage des éléments n'est pas toujours logique.

La conclusion reprend bien l'analyse de la synthèse développée mais l'ouverture est quasi systématiquement absente.

b – Mathématiques : 7 candidats (soit 3,23 % des candidats)

L'épreuve consiste en la rédaction, sans l'aide d'une documentation, d'un devoir portant sur des questions de cours et/ou des problèmes figurant au programme de l'arrêté de référence.

Les notes vont de 4 à 17/20 et la moyenne générale est de **9,82/20** (8,88/20 en 2019). Un candidat a obtenu une note éliminatoire (3 en 2019).

Remarques sur la forme :

Bien qu'une amélioration sensible ait été constatée sur la propreté des copies, les candidats doivent impérativement garder en tête qu'une copie de mathématiques se rédige. S'il n'est pas justifié et si la démonstration qui y amène n'est pas explicite, le seul résultat brut ne suffit pas. Le fait pour le correcteur de pouvoir suivre aisément le cheminement intellectuel du candidat l'incline à accorder une importante partie des points à un résultat erroné par faute de calcul, tant que le raisonnement qui y conduit est correct.

A contrario, il est parfois préférable de ne pas répondre plutôt que d'asséner des évidences qui n'en sont pas, sans les justifier. De même, les diversions ou étapes de calculs faisant miraculeusement apparaître l'expression recherchée sans lien logique avec l'étape précédente sont du plus mauvais effet.

Remarques sur le fond :

Seuls sept candidats ont choisi l'option mathématique pour cette session, soit 3 % de ceux ayant composé. Leur moyenne est en légère hausse comparée à la session précédente, aidée par l'indulgence des correcteurs. La dispersion des notes reste très importante, reflétant un niveau très disparate des candidats. Certains ne comprennent visiblement pas les concepts abordés et avancent à l'aveuglette, quand d'autres font la démonstration de leur maîtrise du sujet et des points clés du raisonnement. Seul un candidat n'a pas le niveau requis, l'épreuve semble avoir écarté les candidats venus tenter leur chance sans réelle préparation.

Partie 1 : cette partie traitait de raisonnement par récurrence, de suites et d'études de fonctions paramétriques. Plusieurs candidats donnent ici l'impression de ne pas comprendre l'exercice, et de s'embarquer à l'aveuglette dans des calculs trop complexes qui n'aboutissent pas, faute de savoir où ils vont.

Partie 2 : cette partie traitait de géométrie et de nombres complexes. L'exercice sur les nombres complexes a donné lieu à de nombreux tours de magie, le résultat apparaissant miraculeusement à la fin d'un calcul sans aucun lien.

Partie 3 : cette partie avait pour sujet les probabilités. Lorsqu'il n'ont pas fait l'impasse dessus, les candidats ont globalement bien traité cette partie, parvenant pour certains à compenser la méconnaissance mathématique par l'application d'un « bon sens logique », ce que permettait de mettre en lumière cet exercice.

c – Cas concret professionnel : 125 candidats (soit 48 % des candidats)

L'épreuve consiste en la rédaction, avec ou sans documentation, d'un devoir sur une question générale tenant à une situation professionnelle concrète, ainsi qu'à répondre à diverses questions apparaissant au fil d'un cas concret évolutif.

Le sujet traitait de l'installation sans autorisation de caravanes sur la voie publique. Le dossier se composait d'un thème présentant 7 questions et de 5 pièces (carte, plans de situation, organigramme, ordre de bataille et effectif disponible). Le candidat est identifié dans des fonctions de lieutenant, commandant une brigade territoriale autonome.

Les notes vont de 4,38 à 14,88/20 et la moyenne générale est de **9,61/20** (9,97/20 en 2019). Trois candidats ont obtenu de note éliminatoire (aucun en 2019).

Remarques sur la forme :

De nombreux candidats ne prennent pas le temps de rédiger ni de structurer leurs réponses (certaines copies sont des successions de tirets).

Aucun candidat ne semble prendre le temps de lire tout le sujet avant de commencer. Beaucoup d'entre eux répondent donc dès la 1^{ère} question à une partie des questions suivantes, ce qui les déstabilise et leur fait perdre beaucoup de temps.

Globalement les copies sont propres (exemptes de ratures), l'orthographe est globalement correcte hormis dans quelques copies.

Deux candidats ont traité le sujet d'un seul module, sans véritablement répondre aux questions, à charge pour les correcteurs de trouver les éléments de réponse.

Remarques sur le fond :

Globalement, les copies sont assez décevantes pour un sujet largement à la portée de militaires affectés en gendarmerie départementale, et qui ne recelait aucun piège ou difficulté. Les gendarmes mobiles ou gardes républicains sont désavantagés dans un thème où la pratique judiciaire a de l'importance (inscription au fichier des personnes recherchées, désignation de la direction d'enquête, nouvelle enquête ouverte en flagrance, phase interpellation). La lecture des copies permet d'identifier assez aisément la subdivision où sert le candidat.

Le plus gros défaut relevé est le manque de qualité et de profondeur de l'analyse par les candidats : ils ne vont pas jusqu'au bout de la démarche et donc ne tirent pas tous les enseignements possibles. Globalement, on ressent que les militaires de la gendarmerie départementale se raccrochent à la pratique courante dans leur unité plus qu'à une réelle méthodologie. Ils ne parviennent pas à se positionner en qualité de chef des opérations.

Les gendarmes mobiles se raccrochent à l'application systématique de la méthode de raisonnement tactique, pas totalement adaptée à ce type de situation, sans en maîtriser le déroulement.

L'action duale du commandant (enquête et recherches opérationnelles) est peu perceptible dans les copies.

La connaissance des textes, bien qu'inscrits au programme du concours, est minimaliste : peu y font référence alors qu'ils conditionnent les décisions.

La majorité des candidats connaît la procédure EVENGRAVE mais ne sait pas forcément quand il faut rédiger le message. Dans l'ensemble, les connaissances juridiques sont faibles.

La majorité des candidats organise le service journalier sans prendre en compte la continuité du service (par exemple, mettre tous les personnels sur les recherches opérationnelles sans penser à l'enquête judiciaire).

III – ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

31 – Généralités

Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu **33 candidats sur liste principale** et 8 sur liste complémentaire. 13 candidats ont obtenu au moins une note éliminatoire (18 en 2019).

32 – Appréciations de l'épreuve

321 – Épreuve d'aptitude générale

Cette épreuve vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état d'officier de gendarmerie au regard de sa personnalité et de sa motivation, ainsi que de sa culture générale, ses facultés d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Elle se compose d'un entretien individuel avec un psychologue et d'un entretien avec le président du jury assisté d'un examinateur.

Les notes vont de 5 à 16/20 et la moyenne générale est de **10,96/20** (12,29 en 2019). 13 candidats ont reçu une note éliminatoire (18 en 2019).

Remarques sur la forme :

L'épreuve d'aptitude générale repose sur un examen oral de 30 minutes : 10 minutes pour restituer une question d'actualité que le candidat a eu 20 minutes pour préparer, suivie d'un entretien de 20 minutes, durant lequel il est questionné sur son parcours professionnel et ses motivations, et interrogé sur d'autres sujets courants de manière à mieux cerner sa personnalité et sa culture.

188 questions avaient ainsi été préparées, ce qui tenait compte de la faculté pour les candidats de choisir parmi deux sujets tirés au sort, que tous ont mise à profit.

La présentation au jury est pratiquée de manière très variable, parfois avec assurance et même élégance, mais certains ne se découvrent pas après le salut.

Les candidats des formations outre mer, qui n'avaient pas à entrer dans une salle pour s'y présenter ni à intervenir debout, ont semblé plus à l'aise, et la question de l'uniformité des conditions de présentation se pose. Néanmoins, la visioconférence, dont il était à craindre une facilité de contact amoindrie, a permis au jury de procéder aux évaluations dans de bonnes conditions.

La quasi totalité des candidats a utilisé le tableau de papier et a choisi de rester debout. Le stress était souvent perceptible et le tableau renseigné du plan était fréquemment utilisé comme une béquille. Les discours simples et structurés restent malheureusement les moins fréquents, les

candidats ayant souvent du mal à organiser leur propos et devant improviser avec un succès très variable : la formation des candidats à la prise de parole en public apparaît insuffisante et ils se raccrochent parfois à des techniques sinon à des tics d'instructeur.

Les questions dites subsidiaires ayant vocation à mieux cerner la culture générale et la curiosité du candidat avaient trait à des sujets variés ne requérant que des réponses courtes.

Remarques sur le fond :

La population des candidats se scinde en deux catégories, les militaires ayant suivi un réel parcours universitaire, parfois jusqu'au Master, et les bacheliers disposant d'une équivalence professionnelle du niveau de la licence.

Les questions et les réflexions attendues se situaient donc au niveau BAC + 3.

Les lacunes ci-dessous ont été fréquemment rencontrées :

- difficultés d'expression orale manifestées par des hésitations, des répétitions et des phrases sans intérêt destinées à meubler le silence ;
- réticences à prendre une position personnelle sur des sujets d'actualité ouverts au débat, en cherchant refuge dans un politiquement correct supposé ;
- pauvreté de la culture personnelle dans des domaines comme l'histoire contemporaine ;
- dans le domaine professionnel, rares ont été les candidats capables de manifester une vision personnelle de l'état d'officier auquel ils aspirent ; si l'ambition de progression sociale, très légitime était souvent formulée, les obligations d'un officier relevaient d'une collection de qualités inspirées des textes et orientations de la direction générale. Les mots bienveillance, souci de l'humain sont alors très fréquents. Un seul candidat a eu une formule originale et explicitée avec conviction : « *l'officier, c'est celui qui donne du sens* » ;
- enfin et surtout les candidats ne manifestaient pas toujours une envie, un enthousiasme joyeux. Le stress de l'épreuve ne peut à lui seul expliquer des attitudes tristes et ternes.

III – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

Les insuffisances des candidats présentées dans le présent rapport le sont dans une perspective d'amélioration, et ne doivent pas occulter la très réelle qualité des candidats ayant réussi, notamment ceux figurant parmi les meilleurs. Le jury a eu la satisfaction de rencontrer aussi des jeunes gens assurés et rayonnants, constituant une ressource de qualité.

Le général de division (2S) Gilles MIRAMON
Président du jury

ORIGINAL SIGNÉ